

MINISTERE DE L'AGRICULTURE



**APPUI A LA MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE CREDIT POUR
LE DEVLOPPEMENT de LA FILIERE SEMENCES DE RIZ**



GROUPE 1

CONTEXTE

La République de Guinée, à l'instar de nombreux pays africains reste un pays dont l'agriculture constitue la base de l'économie. En effet l'activité agricole emploie près de 80% de la population active avec un potentiel de terres cultivables estimé à 6,2 millions d'hectares.

Cependant la Guinée avec une population estimée à plus de 10 millions d'habitants qui croit à un taux de 3% n'est pas encore parvenue à assurer la sécurité alimentaire de ses populations en dépit de ses immenses potentialités agropastorales, sylvicoles et halieutiques ainsi que des conditions climatiques globalement favorables à une riziculture durable. Cette insécurité alimentaire est due à la mauvaise gestion des ressources naturelles, à l'insuffisance d'infrastructures économiques et de services sociaux de base, au faible accès des producteurs aux facteurs de production (les engrais, les produits phytosanitaires et notamment les semences).

La politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) met l'accent sur l'autosuffisance alimentaire par l'augmentation de la production nationale en accordant une importance particulière à la production du riz considéré comme l'aliment de base de la population.

Cette décision politique de l'Etat relative à résoudre le déficit en riz fait partie intégrante d'un vaste programme de dynamisation des activités agricoles pour une durée de 15 ans qui fera appel à l'appui de nos partenaires au développement pour l'atteinte de notre objectif de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté.

Ce projet sans perdre de vue l'aspect de diversification des cultures permettra de modéliser un système de production adéquat de cultures vivrières centré sur le riz quotidiennement consommé dans la grande majorité des ménages.

A- JUSTIFICATIONS

2 – 1 Problématique

Durant les premières années d'indépendance, plusieurs structures (institut de recherche, sociétés de développement et projets à caractère agricole) sont

intervenues dans le domaine semencier sans option de production de semences améliorées en faveur d'une éventuelle augmentation des rendements.

Entre autres missions, ces organismes étaient chargés d'encadrer les producteurs (paysans) et toute une gamme importante de cultures (vivrières, fruitières et plantes fourragères) était couverte.

Les semences améliorées provenaient généralement des pays donateurs (Chine, Japon, France, etc.) et une faible quantité était produite sur place sans contrôle de qualité. La distribution des semences était assurée par les sociétés d'Etat.

Les paysans encadrés par les principales structures nationales de développement étaient en même temps les principaux utilisateurs des semences sélectionnés parce qu'ils étaient financièrement appuyés.

La semence était mise à disposition des paysans gratuitement et peu de superficies emblavées en étaient couvertes (moins de 5%).

A partir des années 1980, le besoin d'utiliser les semences de qualité s'est fait de plus en plus sentir et se posait en termes de création d'infrastructures de production de semences. En 1978 déjà, une mission technique chinoise développait des activités en la matière par des introductions variétales de riz, de maïs à Bamban (Kindia) d'où la construction en 1977 d'un centre dit de vulgarisation agricole de Bamban avec pour mission :

- La formation des paysans producteurs ;
- L'élaboration des fiches techniques de production ;
- La fourniture des semences sélectionnées ;
- Conduite des essais d'évaluation initiale et coordonnés en partenariat avec d'autres institutions (ADRAO, IITA vers 1980).

La mise en œuvre de projets nationaux sous financement extérieur comme L'ONADER (1981-1985), le PAG (1986-1990) donnera jour à l'ORG 'Opération Riz de Guéckédou) qui dans sa phase opérationnelle a permis la construction du premier

centre de production et de conditionnement de semences sis à Guéckédou. Bien d'autres projets agricoles avaient dans leurs activités l'introduction ou la production de semences de qualité.

Au lendemain de l'avènement de la deuxième République en 1984 et ce , avec la libéralisation de la production et de la commercialisation et l'établissement d'un plan intérimaire de redressement national (1985-1995), il a été élaboré , adopté et mis en œuvre le projet semencier national (PSN) qui a permis entre autres :

- la construction de trois (3) centres de production et de conditionnement de semences (800-1000t/m/an).
- Formation des cadres et la production de semences ;
- Commercialisation de semences conditionnées ;
- Création de 7 villages semenciers.

La clôture du PSN en 1995 a conduit, cela en application du Décret N°97/070/PRG du 5 mai 1997, la création au sein de la DNA, la Division Semences, Plants et Fertilisants dans l'objectif de développer la politique des intrants dont les semences et engrais surtout.

Le riz NERICA fut introduit et testé en Guinée en 1997 et 1998 par le SNPRV Service National de la Promotion Rurale et de la vulgarisation avec la collaboration de L'IRAG, L'ADRAO et la Banque Mondiale.

Suite à des expérimentations réalisées, 6 nouvelles variétés de NERICA furent sélectionnées par les producteurs à cause de leurs performances agronomiques notamment leur cycle court (90 jours) et leur bonne adaptabilité de condition paysanne peu exigeante en intrants, tolérance en stress hydrique.

Les demandes croissantes des producteurs en semence ont poussé les partenaires à entreprendre à partir de 1999 des actions visant la production et la diffusion des semences de proximité d'où l'introduction du modèle « production de semences à base communautaire – CBSS » mis au point par l'ADRAO. Et le même a démarré en 1999 sur financement de la Banque Mondiale.

Le Ministère de l'agriculture de l'élevage et des eaux et Forêts a consolidé ce programme à travers la formulation d'un projet appelé CBSS qui a été financé en

partie avec l'appui du gouvernement Japonais à travers le PNUD pour une durée de 6 ans qui comporte deux phases, une phase pilote de deux ans et une phase de consolidation de 4 ans 2004 – 2007. La phase de consolidation est le Projet ARI qui a démarré en 2007 et prend fin en 2012. Le projet va toucher directement durant les cinq ans 4500 familles réparties en 180 groupements au moins 75 groupements féminins. Les bénéficiaires directs sont 31500 productrices.

Tous ces projets sont intervenus pour résoudre le problème de semences qui se pose avec acuité au niveau des producteurs.

C'est pourquoi avec toute cette gamme d'expériences que le pays dispose en termes de ressources humaines performantes très expérimentés avec des équipements appropriés et existants demandent seulement quelques efforts pour nous permettre de mettre en route toute l'industrie semencière avec l'implication des OP et services techniques.

Fondamentalement il faudra apporter un appui financier en mettant en place des fonds d'appui financier sous forme de crédit pour permettre aux petits exploitants de résoudre leurs problèmes semenciers

Il est important de souligner que l'Agriculture moderne est largement tributaire de l'utilisation des différents intrants (semences améliorées, engrais, pesticides). Si les engrais et les pesticides sont largement utilisés dans les zones à cultures de rente, il n'en est pas pour les semences améliorées auxquelles le petit producteur fait le moindre recours. Les semences du paysan viennent le plus souvent de sa récolte or, sans bonne semence on ne pourrait rêver à une production accrue.

L'utilisation de la semence à elle seule introduit un accroissement des rendements de près de 40% indique la FAO.

D'une manière générale, les vivriers et en particulier les céréales sont les denrées alimentaires exploitées en Guinée, cependant, la production vivrière même si elle est importante, ne couvre point les besoins des populations locales qui continuent à dépendre fortement des produits étrangers (surtout le riz aliment principal de base).

Les régions naturelles de la Guinée diffèrent peu les unes des autres par les diversités culturelles, alimentaires, la pluviométrie, l'état des sols etc. mais l'encadrement, l'accès au marché et à l'information sont bons indicateurs.

Par ailleurs les services techniques, le secteur privé ne sont pas correctement soutenus dans les principaux plans directeurs de développement agricole de manière à faciliter l'accès aux résultats de recherche (encore peu outillé), à l'encadrement et au respect des politiques (élaborées, diffusées et appliquées).

Pour atteindre la sécurité alimentaire il devrait être promu les actions prioritaires telles :

- La sensibilisation des partenaires au développement ;
- La disponibilité des semences améliorées à moindre coût ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles des principales structures impliquées dans la production de semences certifiées.
- Le renforcement des capacités techniques des producteurs semenciers ;
- La promotion de l'information sur les semences ;
- La professionnalisation et la spécialisation des producteurs semenciers.

La problématique semencière devrait être vue de façon très large et non limitée à l'aspect commercial. La nécessité de produire et d'utiliser à grande échelle les semences certifiées mettrait la Guinée en position de force face à l'objectif de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire des populations.

L'utilisation fréquente des semences issues des récoltes des paysans, les échanges entre paysans et amis ou dans les marchés forains et le transfert transfrontalier des semences non contrôlées ni certifiées, le faible recours aux semences de qualité et l'accès difficile à ces semences ont été identifiés comme problèmes majeurs à l'amélioration de la productivité des exploitations à travers les systèmes de production actuels.

Les enquêtes menées par (la Direction Nationale de l'Agriculture) le service national des statistiques agricole, attestent que le taux d'utilisation des semences de qualité est encore très faible (5,85%).

Nombreuses sont les causes liées au faible taux d'utilisation des semences et sont entre autres :

- une mauvaise organisation de la filière ;
- un manque d'information ;
- faible application de la législation semencière ;
- manque de fond semencier national.
- Absence d'infrastructures de stockage, de battage et de séchage
- Faible production et d'utilisation de semences améliorées,

Cependant l'utilisation de semences améliorées contribuerait à l'augmentation du rendement à 30%.

C- Objectifs principaux du projet :

1- Objectif global de développement : Assurer sur une période de cinq 5 ans la sécurité alimentaire durable de par la mise en place d'une ligne de crédit pour le développement de la filière semence.

2- Objectifs spécifiques :

- La mise en place d'une ligne de crédit
- la construction des infrastructures de base ((aires de battage et de séchage, magasins de stockage, des étales de commercialisation de semences et un laboratoire national de contrôle et certification de semences).
- renforcement des capacités des bénéficiaires de la filière par la formation ;

Les trois (3) les composantes du projet sont les suivantes:

3.1 Accès à la ligne de crédit ;

Activités

- Information et sensibilisation des producteurs
- Sélection des bénéficiaires des crédits ;

- Octroi des crédits aux producteurs
- Suivi des producteurs bénéficiaires de crédits
- Recouvrement des crédits

Résultats

Les producteurs ont accès au crédit

Les intrants sont obtenus par les producteurs

3.2 Approvisionnement en intrants agricoles (Semences, engrais, produits phytosanitaires et équipements de production).

Activités :

- Identification des besoins en intrants agricoles (semences, engrais et produits phytosanitaires) ;
- Contrôle et certification des semences de base au niveau des centres de recherche ;
- Contrôle et certification des semences au niveau des producteurs multiplicateurs ;
- Information et sensibilisation des producteurs sur la disponibilité des stocks et des prix d'achat ;
- Distribution des intrants aux producteurs ;
- Formation des producteurs sur l'utilisation des intrants (semences, engrais et pesticides) ;

Résultats :

- Tous les intrants sont disponibles à temps opportun au niveau des producteurs ;
- Les productions sont améliorées et disponibles

3.3 Formation des producteurs et agents d'encadrement

Activités :

- Identification des producteurs et agents d'encadrement à former ;
- Information et sensibilisation des bénéficiaires sur les lois et les normes techniques de production de semences de riz ;

- Evaluation des formations par les bénéficiaires ;

Résultats :

- Nombre de producteurs et d'agents d'encadrement formés ;
- Les techniques de production sont maîtrisées par les agents et producteurs ;
- La production de semences de riz est améliorée et les stocks sont disponibles ;
- La professionnalisation est amorcée.

3-4 la construction des infrastructures de base :

servira à l'amélioration des qualités physique et sanitaire des semences produites et facilitera la conservation pour une durée maximale..

Activités :

- Information et sensibilisation des bénéficiaires ;
- Identifications des sites devant abriter les ouvrages ;
- Construction et équipement des ouvrages ;
- Sélection et formation des stockistes à la gestion et à la maintenance des infrastructures ;
- Sélection et formation des techniciens de laboratoire ;

Résultats :

- Les infrastructures de base sont réalisées ;
- La conservation des semences est assurée
- Les stocks de sécurité sont disponibles

D- STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE

Les modalités de mise en œuvre :

Les activités du projet seront conjointement planifiées et réalisées par les organisations paysannes représentées par la CNO PG et les services techniques du Ministère de l'Agriculture.

Les OP auront les responsabilités suivantes :

- Information et sensibilisation sur les objectifs et les modalités de mise en œuvre du projet ;
- L'identification des besoins en appui technique, en intrants et en infrastructures ;
- Collaboration avec les services techniques pour élaborer les programmes d'activités et le budget ;
- Distribution des intrants et équipements et le recouvrement des coûts ;
- Participation à la collecte des informations pour le suivi et l'évaluation des activités ;
- Contribution en nature à la réalisation des petites infrastructures ;

Les services techniques et les partenaires privés auront les responsabilités suivantes :

- Contribution à l'information et à la sensibilisation des producteurs ;
- Appui à l'identification et la formulation des besoins en appui technique, en intrants et en petites infrastructures des producteurs ;
- Formation technique des producteurs sur les thèmes et sujets relatifs à leurs besoins ;
- Contrôler la qualité des intrants et équipements ;
- Conduire des démonstrations sur les technologies à diffuser ;
- La mise au point des outils de collecte, collecte, traitement des informations et des données sur la réalisation des activités et production de rapports d'activités ;
- Préparation des études des appels d'offre, suivi et contrôle des infrastructures en réalisation ;
- La coordination et la gestion technique et financière seront assurées par une Direction générale du Ministère de l'Agriculture.

- La mise en œuvre des activités sera assurée par les OP et les services techniques du ministère tutelle qui jouent le rôle de structures d'exécution.

L'examen de la qualité et de la pertinence des activités et des coûts, des rapports techniques et financiers périodiques (3 mois) est assurés par un comité technique comprenant la Coordination et les structures d'exécution concernées.

Les programmes et les budgets programmes annuels seront élaborés par chacune des structures d'exécution. Ces programmes sont consolidés sous forme de PTBA (plan de travail du budget annuel) par la coordination analysée par le comité technique puis soumis pour approbation au comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit au moins deux fois par an en session ordinaire sur convocation du président et session extraordinaire en cas de besoin.

Le comité technique se réunit au moins deux fois par trimestre sur convocation du coordinateur.

Le suivi évaluation : consistera à mesurer les performances du projet à travers l'impact sur les bénéficiaires, il sera réalisé par le BSD ou d'autres bureaux spécialisés de la place.

E- Risques :

Dans la mise en œuvre du projet il y a bel et bien des risques qui peuvent d'un moment à l'autre subvenir, ils peuvent être d'ordre politique (les remous politiques entraînant les troubles sociaux qui pourront à l'avenir compromettre la mise du projet ou la rupture de financement).

Les procédures administratives et financières complexes peuvent aussi entravées la bonne marche du projet

Les contributions non payées par certains bailleurs peuvent être à l'origine des problèmes de mise en œuvre du projet.

CADRE LOGIQUE DU PROJET

Objectifs de mise en œuvre	Indicateurs de résultats	Moyens de vérification
Assurer sur une période de 5 ans la sécurité alimentaire durable par la mise en place d'une ligne de crédit pour le développement de la filière riz.	Ce projet touchera au moins 1600 groupements de producteurs pour une couverture nationale	<p>Informers les décideurs du progrès dans les indicateurs du résultat (rapports techniques, les enquêtes).</p> <p>Documenter les réponses des petits producteurs avec l'utilisation des semences améliorées.</p>
Composante 1 : accès à la ligne de crédit	Les caisses de crédit seront installées dans toutes les préfectures du pays.	Enquêtes, rapports d'activités, les rapports des activités des comités de pilotage et les ateliers de concertation.
Composante 2 : approvisionnement en intrants agricoles.	Alimenter 22500 familles paysannes en intrants sur les superficies aménagées de 4500 hectares et coteaux	Enquête, suivi des producteurs par les agents d'encadrement, les rapports périodiques et les ateliers de concertation.
Composante 3 : formation des producteurs et agents d'encadrement.	Formation de 1600 groupements et de 200 agents d'encadrement ;	Enquête, suivi et évaluation des activités de projet, les rapports périodiques.
Composante 4 : construction des infrastructures de base	Construction de 1600 magasins, 1600 aires de battage et 1600 aires de séchage et étales de commercialisations	Enquête, suivi et évaluation des activités de projet, les rapports périodiques.

Fiche d'information de projet Appui a la mise en place d'une ligne de crédit de la filière semence du riz

1. Pays	Guinée							
2. Titre (Nom Complet)	Fiche d'information de projet Appui a la mise en place d'une ligne de crédit de la filière semence du riz							
3. Localisation du Projet	Couverture nationale (Basse Guinée, Moyenne Guinée, Haute Guinée, Guinée Forestière)							
4. Type de projet	1	2	3	4				
	1. Don, 2. Emprunt, 3. Coop./Assistance Technique, 4. Budget National 5. Secteur Privé							
5. Domaine de l'aide	2	3						
	1. Réglementation, Vulgarisation et formation, Production, Commercialisation. après-récolte, Crédit, Semence,							
6. Source des Fonds (agences de financement)	Coopération japonaise, Agence Française de Développement (AFD), Banque Mondiale (IDA), BAD, BID gouvernement Guinéen (GG), et Secteur Privé							
7. Coût	Total:							
8. Durée du Projet (j/mm/a)	Début:	janvier-2012						
	Fin:	Décembre 2016						
9. Buts et objectifs	But:	Contribuer a la mise en place d'une ligne de crédit de la filière semence de riz						
	Objectifs spécifiques.	1, Mise en place d'une ligne de crédit de la filière services de riz						
		3. Formation des conseillers et producteur de semences						

10. Bénéficiaires visés	Directs: Conseillers agricoles, Chercheurs et producteurs Secondaires:	
11. Les composantes du Projet (activités)	1,	Mise en place d'une ligne de crédit de la filière semences de riz
	2,	Approvisionnement (Semence, engrais, produits phytosanitaires)
	3,	renforcement de capacités techniques des conseillers et producteurs
	4,	Construction des infrastructures de base (aire de battage, aire de séchage, magasins de stockage et étales de commercialisation)
	5	Formation de 200 conseillers agricoles et de 1600 groupements producteurs de riz.
12. Résultats attendus (extrants)	1	
	2,	200 conseillers sont formés et équipés, 40 contrôleurs sont formés et 1600 groupements sont formés et maîtrisent les techniques de production
	3,	Mise en place d'un réseau fiable de communication, Réalisation d'un film "marketing" grand public pour faire connaître et apprécier le riz et initier une démarche "d'Indication Géographique" d'origine.
	4	Les infrastructures de base sont réalisées ; La conservation des semences est assurée Les stocks de sécurité sont disponibles
	5	
13. Intrants	1	Formations de 200 conseillers agricoles a l'utilisation des engrais et produits phytosanitaire
	2	Introduction d'innovations techniques par les démonstrations
14. Agence d'exécution	Dirigeant:	Ministère de l'Agriculture (M.A.)
	Coopérant	Conseil agricole (ANPROCA), Recherche IRAG
15. Statut du projet	en conception	
16. Questions/problèmes		

17. Personne responsable	Nom:					e-mail:	-		

Mot clé: